

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/22/2013**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que CNIA SAADA Assurance représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Moulay Hafid Elalamy, a déclaré le 3 juillet 2013, avoir acquis sur le marché central, le 26 juin 2013, 40.000 actions Taslif, au cours unitaire de 36 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 66,66% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, CNIA SAADA Assurance détient 14 343 345 actions Taslif, soit 66,79% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, CNIA SAADA Assurance envisage de poursuivre ses achats sur la valeur concernée

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières